

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW – CODE 01

### **Réactions de la Présidente du Conseil des aînés au Rapport sur les visites d'appréciation de la qualité des services en Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD)**

Québec, le 23 juin 2004. - La présidente du Conseil des aînés, madame Hélène Wavroch, se dit très contente que le gouvernement ait enfin pris des mesures pour faire la lumière sur la situation dramatique qui perdure depuis plus d'une quinzaine d'années dans les CHSLD en matière de qualité de soins et services aux résidents.

Le processus utilisé pour mener à bien cet exercice, tant au niveau de la sélection des établissements que du rythme auquel il s'est déroulé, sont dignes de mention. La présidente aurait cependant préféré que le rapport soit déposé durant une période moins occupée politiquement afin que la population puisse y apporter toute l'attention nécessaire. En effet, chacun et chacune est concerné par la situation étant donné qu'il s'agit d'un problème de société, comme le soulignait d'ailleurs le Ministre dans sa conférence de presse du 22 juin.

Déjà en 2000, le Conseil des aînés, dans l'*Avis sur l'hébergement en milieux de vie substitués pour les aînés en perte d'autonomie*, avait rapporté ces pratiques, et formulé des recommandations pour les corriger. Dans cette perspective, les recommandations proposées afin de corriger les lacunes lui apparaissent, après une première lecture, tout à fait adéquates. Madame Wavroch doute, cependant, des impacts des moyens que le gouvernement met en place pour résoudre les problèmes rencontrés. Ainsi, elle déplore qu'une somme de 500 000 \$ seulement, par année sur deux ans, ait été consentie en matière de formation : en effet, tant les appréciateurs que le Ministre reconnaissent le manque de formation chez les intervenants et chez les gestionnaires des CHSLD. Madame Wavroch trouve peu réaliste qu'une somme si peu importante soit consacrée à une transformation en profondeur de la pratique inadéquate de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs.

De plus, elle considère que les 35 millions consentis pour l'amélioration de l'environnement physique constituent un premier pas intéressant, puisque très peu d'investissement a été réalisé au cours des dernières années dans l'amélioration du parc immobilier d'hébergement. Toutefois, cette somme demeure minime en comparaison des besoins.

La présidente du Conseil, Hélène Wavroch, est tout à fait d'accord avec l'analyse du ministre Couillard lorsqu'il mentionne que « Le problème des personnes âgées ou en perte d'autonomie est un problème que notre société a mis de côté pendant plusieurs années. Ça s'est traduit par des actions gouvernementales insuffisantes et par une certaine dose de négligence de la communauté toute entière. » Que devons-nous penser d'une société qui ne s'occupe que très peu de ses aînés?

Cependant, le rapport laisse plusieurs interrogations surtout en matière de responsabilités quant aux actions à poser. Il aurait été souhaitable qu'un plan d'action identifiant des responsables de l'application de mesures et des échéanciers ait été déposé.

En terminant, le Conseil tient à saluer le travail fait dans ce dossier et en profite pour demander au ministre et au gouvernement ce qu'il entend faire dans le cas des résidences privées avec services pour aînés, qui représentent un bassin de services deux fois plus grand que le réseau public bien qu'il s'adresse à une clientèle présentant moins de perte d'autonomie? Quand élargira-t-il et officialisera-t-il le mandat du programme Rose d'Or afin d'en faire un programme obligatoire continu d'appréciation des résidences, chapeauté par un organisme indépendant qui appréciera non seulement la satisfaction des clientèles mais aussi la qualité des soins qui y sont offerts de même que la sécurité des lieux? La présidente rappelle qu'il y a urgence d'agir en raison du vieillissement de la population qui engendrera un nombre croissant de personnes en perte d'autonomie.

- 30 -

Source :  
Hélène Wavroch, présidente  
Conseil des aînés  
(418) 569-7018